

Jeudi 19 septembre 2024

Les co-secrétaires départementaux
de la FSU-SNUipp de l'Ardèche

Madame la Rectrice
Rectorat de Grenoble
7 place Bir Hakeim
CS 81065
38021 GRENOBLE Cedex 1

Référence : JSPM24017

Objet : défraiement personnels itinérants en Ardèche
Copie : monsieur l'IA-DASEN de l'Ardèche

Madame la Rectrice,

En Ardèche, les personnels itinérants des RASED se sont vu demander d'assurer leur service uniquement sur leur école de rattachement ou leur lieu de résidence familiale, et ce jusqu'à la fin de l'exercice financier. Pour les bilans psychologiques, il est demandé aux familles d'amener leur enfant par leurs propres moyens sur le lieu d'exercice des psychologues.

Cette situation, inédite dans notre département rural, va créer une iniquité de traitement de la difficulté scolaire. Les élèves des secteurs éloignés ne recevront pas d'aide. Notre ministère fait ainsi le choix de laisser de nombreux élèves au bord du chemin. Cette décision contrevient à la mission première du service public d'éducation : la réussite de tous.

Pour la FSU-SNUipp, la continuité du service public ne peut être sacrifiée au motif d'une ligne budgétaire déficitaire, particulièrement dans un département essentiellement rural où cette décision impacte plus de 50 % des membres des RASED.

C'est pourquoi nous vous interpellons afin qu'une solution pérenne et garantissant l'équité de tous les élèves ardéchois soit mise en place au plus vite.

Restant disponible et vous souhaitant bonne réception, nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Jimmy SANGOUARD

Pierre MILLOUD

